

Le gouvernement impose le service militaire obligatoire au pays

M. King l'annonce — M. Lapointe défend la mesure — On a renoncé à "la participation libre, volontaire et modérée" promise par MM. Lapointe, Cardin et tant d'autres, en octobre et en mars derniers — Des députés font entendre des protestations — On procède à toute vitesse

Le gouvernement fait écarter un amendement Lacombe-Lacroix

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 19-VI-40. — Pour la seconde fois en moins de vingt-cinq ans, le Canada se voit imposer la conscription par suite de sa participation à un conflit européen. Les prévisions pessimistes de lundi, alors que le *Devoir* affirmait qu'il s'agissait encore une fois de conscription, se sont réalisées. Le premier ministre libéral, M. Mackenzie King, a annoncé le projet de loi dans une déclaration préliminaire qui a donné lieu à une large discussion à laquelle les chefs des quatre partis politiques ont participé. Le gouvernement a proposé tout de suite le bill, qui a été discuté pendant toute la journée et qui a été adopté en deuxième lecture à la fin de la soirée. Voilà les faits essentiels succinctement résumés.

Avant d'analyser le projet de loi et le débat parlementaire, rappelons brièvement certains autres faits, alors qu'il en est encore temps. On a dit et répété depuis 1937, et tout particulièrement pendant la campagne électorale qui s'est terminée le 26 mars, que le gouvernement King-Lapointe n'imposerait jamais la conscription. D'aucuns prétendent aujourd'hui qu'ils n'ont parlé que de la conscription pour le service outre-mer. A cette heure tardive où ces lignes sont écrites, alors qu'il est impossible de contrôler les textes, accordons-leur le bénéfice du doute. N'empêche que le plus grand nombre des orateurs et des députés libéraux n'ont pas fait de distinctions: ils se sont prononcés contre la conscription, purement et simplement, avec des accents d'apparente sincérité. Or, nous aurons dès aujourd'hui la conscription, c'est-à-dire dès que le bill sera adopté par les deux Chambres et qu'il aura obtenu la sanction royale.

Participation libre

D'autre part, ministres et députés, candidats et orateurs libéraux ont dit et répété depuis septembre 1939, et surtout pendant la campagne électorale, que la politique de participation du gouvernement

King-Lapointe était une politique de participation libre, volontaire et modérée. Voici que l'on abandonne brusquement le caractère libre, volontaire et modéré de notre participation.

La conscription, ou ce que l'on appelle la mobilisation pour la défense du Canada, est de par sa nature une mesure coercitive, donc nullement volontaire. On veut croire que la mobilisation pour la défense du Canada n'implique qu'une participation indirecte au conflit européen. Mais nous n'aurions pas cette conscription si nous n'avions pas participé au conflit européen. Entre l'un et l'autre il y a relation de cause à effet.

Inutile d'insister sur le troisième point de la politique de participation du gouvernement King-Lapointe. Elle devait être modérée. Tout le monde sait que notre budget de guerre de l'année courante devait être tout d'abord de \$500,000,000. On a porté ce chiffre à \$700,000,000. Mais il y a déjà quelque temps que cette somme est dépassée. Si l'on calcule le coût de la mobilisation de notre jeunesse pour la défense du Canada, conséquence de notre participation, on voit que l'on atteint un chiffre astronomique. Par conséquent, comme le volontariat, la modération est mise au rancart. Ceux qui avaient étudié les événements de 1914-1918 avaient prévu ce qui se produirait cette fois. Ils ne se sont pas trompés. Ils ne se sont pas trompés non plus, lorsqu'ils ont prétendu que les crédits volontaires votés depuis quatre ans, apparemment pour la défense du Canada, devaient servir de préparatifs à une nouvelle intervention dans une guerre d'Europe.

Le Canada menacé

"Mais, disait un personnage public hier soir, à quoi servent ces récriminations sur le passé, sur la trahison des politiciens, ou même sur leur faiblesse et leur imprévoyance? Aujourd'hui nous devons faire face à la réalité. Nous devons envisager sérieusement la possibilité d'une in-

(Suite à la dernière page)

(Suite de la première page)

vasion allemande. Il est de notre devoir de défendre le Canada menacé. Qui ne veut pas défendre le Canada? Qui refuse de servir son pays? Le blâme n'est plus de mise. En France et en Angleterre, on a eu également à se plaindre des politiciens depuis quelques mois. Cependant la France et l'Angleterre font leur devoir. Agissons de même au Canada.

"Ne regardons pas le passé pour nous donner raison. Il y a le présent. Il y a surtout l'avenir, sur lequel plane la menace allemande. Soyons réalistes. Défendons-nous".

C'est possible. Mais il y a des réalistes qui, parce qu'ils voient la réalité, ne croient pas cette mesure absolument nécessaire et urgente. Quelques députés de langue française ne se sont pas gênés pour faire de fortes réserves ou, plus ouvertement, pour exprimer leur désapprobation totale. Parmi ceux qui ont pris part au débat, mentionnons: M. Maxime Raymond, député libéral de Beauharnois-Laprairie; M. Liguori Lacombe, député libéral de Laval-Deux-Montagnes; M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency; M. J.-S. Roy, député conservateur de Gaspé; M. Pierre Gauthier, député libéral de Portneuf; M. Jean-François Pouliot, député libéral de Témiscouata. M. Liguori Lacombe a même proposé, appuyé par M. Wilfrid Lacroix, un amendement au bill de conscription, spécifiant que la politique du gouvernement restait volontaire, libre et modérée. L'amendement a été déclaré hors d'ordre, de toute évidence. Il fallait s'y attendre...

Mécontentement

Il est impossible de donner un résumé complet de tous les discours dès aujourd'hui. Nous y reviendrons. Seulement, il faut bien dire que les députés ont été mécontents de la façon dont le gouvernement a procédé en présentant son bill de conscription. Il en a gardé le secret jusqu'à la dernière minute. Et, à trois heures, le premier ministre a exprimé le souhait que le projet de loi fût adopté en troisième lecture dès hier. C'était de nouveau l'application de la méthode du rouleau à vapeur, méthode qui a fonctionné à plein pendant la session spéciale de guerre de septembre 1939. On n'a pas aimé ça. Et pour cause.

MM. Liguori Lacombe, député libéral de Laval-Deux-Montagnes, et M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency, ont proposé un amendement au bill, dans lequel il était dit que la politique de guerre du gouvernement devait rester libre, volontaire et modérée.

M. Lapointe

M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, a dit:

"Ceux qui ont à faire face aux responsabilités de gouverner le pays dans une circonstance comme celle-ci ont à accomplir une tâche bien difficile.

C'est un devoir de lourdes responsabilités. Mais ils ne seraient pas à la hauteur du mandat que le peuple leur confié s'ils n'étaient pas capables d'exécuter leur devoir, de le remplir et de prendre les mesures nécessaires pour protéger le pays. Nous ne pouvons pas reculer devant un devoir comme celui-ci.

Il a ajouté:

"Je suis bien à l'aise pour prendre cette position. On parle des engagements qui ont été contractés; j'invite mes amis à lire mes remarques en cette chambre lors de la déclaration de guerre. Je les invite à lire mon discours lors de la session précédente sur la question de la neutralité du Canada. J'ai alors dit à mes compatriotes de tout le pays que la Province dont je suis l'un des représentants, était opposé au service obligatoire au delà des mers et que nous le combattrions... que je combattrais, s'il était proposé par mon gouvernement, que je cesserais de faire partie de ce gouvernement. Je l'ai dit et je le répète encore. Mais pour la défense de mon pays, pour la défense du Canada, non! La défense de son pays est

le devoir de tout le monde et il est certainement obligatoire pour nous de défendre le Canada."

Il y aurait lieu d'insister sur le discours de M. Roy, député conservateur de Gaspé, et sur celui de M. P.-J.-A. Cardin, mais il faut remettre à demain ce que l'on ne peut faire aujourd'hui.

Léopold RICHER